

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014 – 19 H

L'an deux mil quatorze, le vendredi 28 mars à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation du Maire.

La première partie de la séance consacrée à l'élection du Maire a été présidée par Monsieur Ghislain BRAY, doyen d'âge. La seconde partie s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Christian JACOB, élu Maire de Provins.

Etaients présents	M. JACOB, Mme BACQUET, M. BENECH, Mme MARTIN, M. GAUFILLIER, Mme CANAPI, M. LAVENKA, Mme SPARACINO, M. BRAY, Mme BAIOCCHI, M. JEUNEMAITRE, Mme BAALI-CHERIF, M. JIBRIL, Mme CHEVET, M. PATRON, Mme GONCALVES, M. DEMAISON, Mme PRADOUX, M. RAFIK, Mme HOTIN, M. POUCHIN, Mme OCANA, M. GUILLABERT, Mme CAMUSET, M. PERCHERON, Mme BENARD, M. PERRINO, Mme ARONIO DE ROMBLAY, M. ROUSSEAU, Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRE, M. CAMBIEN
Excusé(s) représenté(s)	/
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme BACQUET

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	33.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 24 mars 2014	

---oooOooo---

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après avoir :

- 1) procédé à l'appel nominal ;
- 2) rappelé les résultats constatés au procès-verbal du 23 mars 2014, résumés comme suit :

➤ Inscrits	:	6 915
➤ Votants	:	3 558
➤ Exprimés	:	3 337

Liste «Pour Provins avec Christian JACOB »	2 448 voix	29 élus
Liste « Rassembler Provins »	889 voix	4 élus

Monsieur Christian JACOB, Maire, a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

M. Christian JACOB, Mme Virginie BACQUET, M. Jérôme BENECH, Mme Josiane MARTIN, M. Dominique GAUFILLIER, Mme Marie-Pierre CANAPI, M. Olivier LAVENKA, Mme Virginie SPARACINO, M. Ghislain BRAY, Mme Chantal BAIOCCHI, M. Eric JEUNEMAITRE, Mme Chérifa BAALI-CHERIF, M. Abdelhafid JIBRIL, Mme Patricia CHEVET, M. Hervé PATRON, Mme Maria-Isabel GONCALVES, M. Laurent DEMAISON, Mme Delphine PRADOUX, M. Mohamed RAFIK, Mme Odile HOTIN, M. Pascal POUCHIN, Mme Joséfa OCANA, M. Jean-Pierre GUILLABERT, Mme Sylviane CAMUSET, M. Bruno PERCHERON, Mme Savine BENARD, M. Fabien PERRINO, Mme Christiane ARONIO DE ROMBLAY, M. David ROUSSEAU, Mme Joëlle SIORAT, M. Bruno POLLET, Mme Isabelle ANDRE, M. Daniel CAMBIEN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité ("33 voix "pour"), sur la proposition du Maire, Madame Virginie BACQUET, plus jeune élue de l'assemblée a été désignée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Ghislain BRAY, doyen d'âge de l'assemblée a, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales présidé à l'élection du nouveau Maire. M. Christian JACOB et Mme Joëlle SIORAT ont proposé leur candidature. Madame Isabelle ANDRÉ et Monsieur Mohamed RAFIK sont désignés par M. BRAY pour assurer les fonctions d'assesseurs.

Les résultats du 1^{er} tour ont été les suivants :

- Votants	:	33
- Exprimés	:	33
- Majorité absolue	:	17
- Bulletins nuls	:	0

ont obtenu : M. Christian JACOB	:	29	voix
Mme Joëlle SIORAT	:	4	voix

M. Christian JACOB ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé dans ses fonctions. M. JACOB a pris la place dans le fauteuil de maire et a adressé ses remerciements à l'assemblée.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur JACOB, Maire, après avoir rappelé que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse cependant excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, a proposé de fixer à 8 le nombre des Adjoints.

A la majorité (29 voix « pour » - 1 « voix » contre : *Mme SIORAT* – 3 « abstentions » : *M. POLLET, Mme ANDRE, M. CAMBIEN*), **le Conseil Municipal décide de fixer le nombre des adjoints à huit (8).**

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été ensuite procédé à l'élection des Adjoints. Les résultats sont les suivants :

Liste "Pour Provins avec Christian JACOB"

- Votants	:	33
- Exprimés	:	29
- Majorité absolue	:	15
- Bulletins nuls	:	4

ont obtenu : liste "Pour Provins avec Christian JACOB" : 29 voix

ORDRE DU TABLEAU

Après l'élection du Maire et des Adjoints, l'ordre du tableau a été établi comme suit en application des articles L.2121-1 et R.2121-2 du CGCT

Christian JACOB	Maire
Ghislain BRAY	1 ^{er} Adjoint
Chantal BAIIOCCHI	2 ^{ème} Adjoint
Eric JEUNEMAITRE	3 ^{ème} Adjoint
Olivier LAVENKA	4 ^{ème} Adjoint
Patricia CHEVET	5 ^{ème} Adjoint
Delphine PRADOUX	6 ^{ème} Adjoint
Hervé PATRON	7 ^{ème} Adjoint
Marie-Pierre CANAPI	8 ^{ème} Adjoint
Christiane ARONIO DE ROMBLAY	Conseiller Municipal
Odile HOTIN	"
Josiane MARTIN	"
Sylviane CAMUSET	"
Pascal POUCHIN	"
Jean-Pierre GUILLABERT	"
Maria-Isabel GONCALVES	"
Jérôme BÉNECH	"
Abdelhafid JIBRIL	"
Bruno PERCHERON	"
Dominique GAUFILLIER	"
Chérifa BAALI-CHERIF	"
Joséfa OCANA	"
Laurent DEMAISON	"
Virginie SPARACINO	"
David ROUSSEAU	"
Fabien PERRINO	"
Savine BÉNARD	"
Mohamed RAFIK	"
Virginie BACQUET	"
Daniel CAMBIEN	"
Joëlle SIORAT	"
Bruno POLLET	"
Isabelle ANDRÉ	"

INDEMNITE DE FONCTIONS AUX TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

A la majorité (29 voix « pour » - 4 « abstentions » Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRE, M. CAMBIEN), le conseil municipal décide :

- ⇒ de constituer une enveloppe des indemnités de fonction calculée sur les bases suivantes :
Maire : 65% de l'indice brut 1015 du traitement des fonctionnaires (2.470,96 € bruts valeur au 01/07/2010 du barème correspondant).
Adjoint : 27,5% de l'indice brut 1015 du traitement des fonctionnaires (1.045,40 € bruts valeur au 01/07/2010 du barème correspondant).
- ⇒ de ne pas appliquer la majoration de 20 % au titre de commune de chef-lieu d'arrondissement
- ⇒ de répartir, en application de l'article L.2123-20-1 du C.G.C.T - 4^{ème} alinéa, l'enveloppe ainsi constituée conformément au tableau (qui a été présenté en séance).
- ⇒ de fixer la date d'effet à compter de la date d'installation du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans leurs fonctions.
- ⇒ d'actualiser automatiquement les montants des indemnités en fonction de l'augmentation de l'indice de référence du traitement des fonctionnaires
- ⇒ de prévoir à chaque exercice budgétaire les crédits nécessaires.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes nécessaires aux effets ci-dessus.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A l'unanimité, (33 voix « pour »), le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer une partie de ses attributions au maire par délibération expresse étant entendu que celui-ci doit en rendre compte lors des séances de conseil municipal.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45

le Maire,



Christian JACOB